

Délibération n°2024-09-24-18-CA

Relative à la lettre d'orientation budgétaire pour l'année 2025

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 24 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article R. 719-64,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Considérant que budget est élaboré sous l'autorité du Président de l'Université conformément aux priorités et aux orientations définies par le Conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement,

Considérant en conséquence qu'il appartient au Conseil d'administration de se prononcer sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

APPROUVE les grandes orientations de politique budgétaire de l'établissement ainsi que l'organisation du processus budgétaire pour l'année 2025

Article 2 :

La lettre d'orientation budgétaire est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres en exercice présents et représentés, avec 24 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

Membres en exercice : 36

Quorum physique : 18 membres présents

Présents : 21 membres présents

Représentés : 9 membres représentés

Fait à Marseille, le 24 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : 0 1 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 0 1 OCT. 2024